

# Déménagement - Emménagement



## OBJECTIFS

Lister les démarches à accomplir, lors d'un déménagement, en ce qui concerne la fourniture d'énergie.



## LECTURE PRÉALABLE

La partie « Déménagement - Emménagement »  
(Onglets « Contrats » et « Eau »)  
du site de SocialEnergie.



- Cette fiche présente une procédure standard d'un déménagement se déroulant dans des conditions idéales. Pour les cas particuliers, veuillez-vous référer au site de SocialEnergie.
- Nous parlons dans cette fiche du « document de reprise des énergies<sup>1</sup> ». Celui-ci ne concerne que la fourniture de gaz et d'électricité. Pour la fourniture d'eau, la procédure est identique mais le document se nomme : « formulaire de déménagement<sup>2</sup> ».
- Lors d'un déménagement - emménagement, l'usager est le plus souvent un occupant sortant ET un occupant entrant. Il doit donc effectuer les démarches qui concernent ces deux « rôles ».

1 <https://www.sibelga.be/fr/demenagement/reprise-des-energies>

2 <https://www.vivaqua.be/fr/vous-demenagez/>





- Les consommateurs bénéficiant du statut de « client protégé » doivent envoyer le document de

## Check-list de l'occupant sortant



Transférer/Résilier son contrat

Appeler son fournisseur

Jour de remise des clés



Relever les index (= relevé contradictoire)

Noter les index :

- en présence du propriétaire, locataire suivant ou expert
- sur le document de reprise des énergies



Si le relevé contradictoire ne peut pas être réalisé : fermer les compteurs, auparavant appeler Sibelga pour fixer un rendez-vous



Transmettre les index

Envoyer le document de reprise des énergies au fournisseur

Déménagement

## Check-list de l'occupant entrant



Transférer son contrat ou conclure un contrat

Appeler son fournisseur

48 H



S'assurer d'avoir un contrat valide

Appeler Sibelga

Jour de remise des clés



Vérifier l'état des compteurs

- Vérifier si le compteur est ouvert ou fermé
- Vérifier si le compteur est scellé

Si nécessaire, faire ouvrir les compteurs en appelant Sibelga (procédure payante)



Relever les index

Noter les index :

- en présence du propriétaire, locataire précédent ou expert
- sur le document de reprise des énergies



Transmettre les index

Envoyer le document de reprise des énergies au fournisseur

Emménagement



### Déménagement - emménagement et instruments de mesure

En cas d'installations collectives, si le logement est équipé d'instruments de mesure de la consommation (compteurs de passage, répartiteurs), il est vivement recommandé de relever les index et les unités consommées (prendre des photographies) au moment du changement de domicile.

Il est également important de contacter le gestionnaire du logement pour connaître les démarches à suivre concernant ces instruments de mesure (par exemple, fixer un rendez-vous avec une société de relevé).

## Que se passe-t-il si ces démarches ne sont pas réalisées correctement ?

- Si l'occupant sortant ne clôture pas correctement la consommation du logement qu'il quitte, il continuera à être redevable des factures de son ancien logement.
- Si, lorsqu'il emménage, l'occupant entrant trouve les compteurs ouverts et ne souscrit pas de contrat d'énergie, il risque de devoir payer un tarif plus élevé facturé par Sibelga, des frais administratifs et de voir ses compteurs fermés.

(Voir la partie «consommation hors contrat» du site SocialEnergie)